

Santé : quand l'IA se trompe, à qui incombe la responsabilité ?

Journées pharmaceutiques
du SRPO : La pharmacie
à l'aube de 2030

Chronique

Revue de presse

Dates à retenir

CHRONIQUE

Santé : quand l'IA se trompe, à qui incombe la responsabilité ?

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

L'intelligence artificielle s'installe progressivement au cœur des pratiques médicales. Elle est en train de transformer en profondeur la manière de diagnostiquer, de traiter et de suivre les patients. Cependant, l'accueil de l'innovation peut être mitigé en raison de questions inédites pour les professionnels de santé. L'exemple récent d'un service lancé aux États-Unis permettant de renouveler certaines prescriptions via un chatbot illustre à la fois les promesses et les zones d'ombre de cette révolution. Derrière l'amélioration de l'accès aux soins se profile une interrogation essentielle qui ne cesse de gagner en importance : celle de la responsabilité en cas d'erreur.



Les outils d'aide à la décision et les chatbots médicaux participent désormais à la prise en charge des malades et peuvent être associés à des événements indésirables. Dès lors, la question n'est pas seulement de savoir si une erreur s'est produite, mais de déterminer s'il y a eu négligence et surtout d'identifier qui en porte la responsabilité : le clinicien qui utilise l'outil ou le concepteur qui l'a développé. La réponse, pour l'instant, reste relativement constante dans les milieux juridiques et médico-légaux. Tant que l'intelligence artificielle est considérée comme un instrument, elle s'inscrit dans la continuité des dispositifs médicaux classiques et le médecin endosse pleinement la responsabilité.

En pratique, le professionnel de santé est censé conserver la maîtrise du raisonnement clinique. Il interprète les résultats produits par l'algorithme, les intègre à son analyse et valide ou non les suggestions générées par l'IA. Cette appropriation implique une responsabilité pleine et entière, avec une exigence renforcée de justification et de traçabilité. Utiliser un outil d'intelligence artificielle ne dispense pas de vigilance, bien au contraire. Il impose de s'appuyer sur des solutions validées, d'en connaître les limites et de vérifier les résultats dans la mesure du possible.

Ce qui est rassurant, c'est que l'intelligence artificielle peut aussi contribuer à réduire le risque médico-légal. Certaines expériences, notamment dans des services d'urgence, ont montré une diminution des plaintes lorsque des outils d'analyse assistée sont utilisés, en particulier en imagerie. L'amélioration de la précision diagnostique et la standardisation des procédures participent à renforcer la sécurité des patients et à limiter les contentieux. Ce constat ne doit cependant pas masquer la complexité des situations où une erreur survient.

Attribuer la responsabilité devient alors un exercice délicat. Les recommandations classiques, comme la vérification systématique des résultats, se heurtent parfois à la réalité du terrain. Lorsque l'intelligence artificielle analyse des quantités inimaginables de données ou de littérature, contrôler chaque élément peut annuler le gain de temps attendu. Le praticien doit choisir entre efficacité et exhaustivité.

L'avenir pourrait rendre cette équation encore plus complexe. Le développement de systèmes de plus en plus autonomes, combinant intelligence artificielle et robotique, laisse entrevoir des scénarios où l'intervention humaine va s'amenuiser. Dans ces configurations, la distinction entre la responsabilité du médecin et celle du fabricant devra être clairement redéfinie, à l'image de ce qui existe déjà pour d'autres technologies médicales.

Sur le plan juridique, les cadres actuels restent évolutifs. La mise en cause d'un fabricant pour défaut de produit est possible, mais difficile à établir. Quant à l'idée d'accorder une personnalité juridique à l'intelligence artificielle, elle demeure pour l'instant théorique, même si certains experts n'excluent pas qu'elle puisse émerger dans les années à venir.

Un basculement est peut-être en train de s'opérer. Aujourd'hui, la responsabilité repose sur celui qui utilise l'intelligence artificielle. Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, elle pourrait peser sur celui qui choisit de ne pas y recourir. Pour les professionnels de santé, l'enjeu n'est plus de savoir si l'intelligence artificielle doit être intégrée, mais comment le faire de manière éclairée, sécurisée et responsable.



Journées pharmaceutiques du SRPO : La pharmacie à l'aube de 2030



Les 17 et 18 avril 2026, la ville de Saïdia a accueilli la vingt-deuxième édition des Journées pharmaceutiques du Syndicat régional des pharmaciens d'Oujda, placée sous le thème de la pharmacie à l'aube de 2030. Les organisateurs ont souhaité interroger la situation actuelle du secteur, ses défis majeurs et les orientations à privilégier pour accompagner l'évolution de la pharmacie d'officine.

Dès la session inaugurale, les intervenants ont souligné le rôle central du pharmacien tout en alertant sur les risques que pourrait engendrer une éventuelle ouverture du capital des officines. Cette perspective suscite de vives inquiétudes quant à la pérennité de la profession et à la continuité des services de santé, notamment dans les quartiers périurbains et les zones les plus reculées.

Le programme scientifique a ensuite permis d'aborder les mutations profondes qui traversent le secteur. La sécurisation de la dispensation des anticancéreux en officine a ouvert les débats, rappelant la nécessité d'un cadre strict pour les pratiques à haut risque. Parallèlement, l'intégration de l'intelligence artificielle dans l'exercice quotidien s'est imposée comme un axe incontournable, illustrant l'entrée de la profession dans une nouvelle ère technologique. Ces avancées, bien que porteuses de progrès, interrogent également sur les nouvelles responsabilités et la transformation du métier.

La table ronde consacrée à la pharmacie d'officine à l'horizon 2030 a constitué un moment fort de ces rencontres. Les échanges ont porté sur des dossiers structurants tels que la reconnaissance du droit de substitution, la révision des modèles de rémunération ou encore l'inspiration tirée des expériences européennes. Ces réflexions témoignent d'une volonté partagée d'anticiper les réformes nécessaires pour préserver la viabilité économique des officines tout en renforçant leur mission de santé publique. Au-delà de son volet scientifique, cet événement a servi de plateforme pour affirmer la visibilité et l'influence de la profession auprès des décideurs publics, tout en sensibilisant à l'importance d'un cadre réglementaire et économique adapté aux réalités du terrain.

Les travaux se sont conclus par une série de recommandations, destinées à protéger le modèle officinal, à guider les politiques de santé et à accompagner les pharmaciens dans un environnement en pleine transformation. Parmi les priorités figure l'abandon définitif de la proposition du Conseil de la concurrence visant à ouvrir le capital des pharmacies. Les participants ont également plaidé pour une répartition équitable des médicaments des listes T3 et T4 entre toutes les officines, ainsi que pour la pleine application du projet de tour de garde numérisé à Oujda, afin de garantir un accès fluide aux médicaments lors des gardes.

L'exploitation de l'intelligence artificielle a été encouragée pour optimiser la pratique officinale, en cohérence avec la

finalisation prochaine du projet de Dossier Pharmaceutique Partagé. Cette démarche devra néanmoins s'accompagner de garde-fous stricts pour respecter la législation en vigueur et protéger à la fois les patients et leurs données de santé. Enfin, les professionnels ont rappelé l'urgence de concrétiser leur dossier revendicatif, en particulier sur la dispensation des dispositifs médicaux stériles, l'encadrement des compléments alimentaires, la révision du dahir de 1922 et l'instauration effective du droit de substitution.

Cancer du pancréas : un nouveau traitement permettrait de doubler la durée de survie des patients

Un nouveau médicament développé par la biotech américaine Revolution Medicines suscite un réel espoir dans la prise en charge du cancer du pancréas, l'un des cancers les plus agressifs. Selon une étude récente relayée par Franceinfo, ce traitement expérimental, le daraxonrasib, permettrait de doubler la durée de survie des patients atteints de formes avancées de la maladie. Administré sous forme de comprimé et pris quotidiennement, il a été évalué chez 460 patients ayant été traités par chimiothérapie.

Les résultats observés sont particulièrement marquants. La durée médiane de survie atteint 13,2 mois chez les patients traités avec ce médicament, contre 6,7 mois pour les patients ayant reçu une seconde ligne de chimiothérapie classique. Une performance jugée inédite par certains spécialistes. Le professeur Pascal Hammel, oncologue à l'hôpital Paul Brousse de Villejuif, souligne qu'un tel niveau d'efficacité n'avait encore jamais été observé dans cette indication. Il met également en avant la bonne tolérance du traitement, avec des effets secondaires limités, ce qui constitue un avantage important dans une pathologie où les options thérapeutiques sont souvent lourdes et difficiles à supporter.

Le daraxonrasib agit en ciblant une mutation spécifique appelée RAS, présente dans environ 90% des cancers du

pancréas, mais aussi dans d'autres types de tumeurs comme les cancers du poumon ou colorectal. En inhibant cette mutation, le médicament s'attaque directement à un mécanisme clé du développement tumoral. Cette approche ciblée explique en partie les résultats prometteurs observés. Le cancer du pancréas reste un enjeu majeur de santé publique. En France, près de 16 000 nouveaux cas ont été diagnostiqués en 2023. La maladie est souvent détectée à un stade tardif, ce qui réduit les chances de survie du patient. Environ la moitié des malades décèdent dans l'année suivant le diagnostic, et seuls 12 pour cent sont encore en vie cinq ans après. En Europe, il constitue déjà la quatrième cause de mortalité par cancer et pourrait prochainement atteindre la troisième place en raison de l'augmentation de son incidence.

Plusieurs facteurs de risque sont identifiés, notamment le tabagisme, l'obésité, le diabète, une alimentation déséquilibrée, le vieillissement ou encore l'exposition à la pollution. Face à cette situation, les experts insistent sur l'importance de la prévention, en adoptant une hygiène de vie saine combinant activité physique régulière et alimentation équilibrée, de type méditerranéen.

Source : sante.ouest-france.fr

Dissolution du Conseil de l'Ordre des médecins de Paris après de graves dysfonctionnements

Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Paris a été officiellement dissous par l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à la suite d'une série de dysfonctionnements graves mis en évidence par plusieurs instances. Cette décision fait suite à un signalement du ministère de la Santé au procureur de la République de Paris, sur la base de constats établis par l'Inspection générale des finances. Le rapport évoque notamment des indemnités et frais insuffisamment justifiés, des dépenses élevées mal contrôlées, ainsi qu'un pilotage défaillant des ressources et du patrimoine, en plus de manquements aux règles de la commande publique.

La situation du conseil parisien était également fragilisée par des décisions de justice administrative ayant, à deux reprises depuis mai 2024, annulé les élections destinées à renouveler une partie de ses membres. Cette instabilité a entraîné une dégradation du service rendu, aussi bien pour les médecins que pour les patients. Parmi les conséquences concrètes figurent des retards importants dans le traitement des demandes de transfert de médecins, susceptibles de perturber leur exercice professionnel. Par ailleurs, des manquements graves ont été relevés dans le suivi disciplinaire de certains membres condamnés pour des faits pénaux sérieux, ce qui a accentué les inquiétudes sur le fonctionnement de l'institution.

Ces différents éléments ont conduit les autorités à considérer que le conseil n'était plus en mesure d'assurer correctement ses missions, portant ainsi atteinte à la crédibilité de la profession médicale à Paris. Avant de prononcer la dissolution, l'Agence régionale de santé a recueilli l'avis favorable du Conseil national de l'Ordre des médecins. La dissolution est effective depuis le 13 avril 2026.

Dans l'attente de nouvelles élections, une délégation provisoire a été mise en place pour assurer la gestion courante.

Par ailleurs, les investigations de l'Inspection générale des finances ne se limitent pas à l'Ordre des médecins. D'autres ordres professionnels sont également concernés par des critiques. Chez les chirurgiens-dentistes, une hausse significative des rémunérations et des indemnités est pointée, ainsi qu'un défaut de contrôle des avantages accordés par des entreprises, en raison notamment de défaillances informatiques. Du côté des pharmaciens, l'absence de poursuites disciplinaires dans certains cas d'avantages perçus et des situations potentielles de conflits d'intérêts ont été relevées. Face à ces constats, des réformes structurelles sont envisagées, notamment une centralisation accrue du pilotage pour améliorer la gouvernance et la transparence.

Source : Univadis

 **PARA**
EXPO 2026

12ÈME ÉDITION



LES 02 et 03 Mai 2026 Hôtel Hyatt Regency Casablanca

SALON INTERNATIONAL DE LA **PARAPHARMACIE**
DU **PARAMÉDICAL** ET DU **BIEN-ÊTRE**

PARA
EXPO 

DATES À RETENIR

25 avril 2026

SOCIÉTÉ MAROCAINE
DE PHARMACOLOGIE ET DES THÉRAPEUTIQUES

Journée Annuelle du Bon Usage du Médicament

J B U M 2 6

Val D'anfa Hotel Casablanca

« Simplifier les traitements, améliorer l'adhésion, élargir l'accès aux soins. »

1^{er} et 2 mai 2026

FORUM DE L'OFFICINE

Palais des Congrès
Tunis

15 et 16 mai 2026

Journées pharmaceutiques d'Agadir

Hôtel Zephyr

23 mai 2026

16^{ème} EDITION
OFFICINE Plus

- EXPOSITION
- FORMATION
- PLATEAU TV

23 MAI 2026
MARRIOTT HÔTEL
(Ancien Sheraton)
Avenue des FAR
Casablanca

Information et inscription sur le site :
WWW.OFFICINEPLUS.MA

EASUCOM +212 5 22 25 77 33 / +212 5 22 25 76 72
— VOTRE CONTACTS BARRI — maroc-easycom@gmail.com • Suivez-nous sur : f b